

FINANCES

Décision modificative N° 1 de l'Etat Prévisionnel de Recettes et de Dépenses Les Grillons – budget 50 200

1 DOCUMENT - Publié le 25 juin 2026



Commissariat Intercommunal
Séances du 25 juin 2026 à 18h00

Sur l'ordre du conseil de Grand Lac, 1000 boulevard Legris 79000 Aix-les-Bains

NOMS ET PRENOMS	Présents (X)	Non présents	Pouvoir délégué
1. M. Jean-Luc BARRER	X		
2. M. Jean-Luc BARRER	X		
3. M. Jean-Luc BARRER	X		
4. M. Jean-Luc BARRER	X		
5. M. Jean-Luc BARRER	X		
6. M. Jean-Luc BARRER	X		
7. M. Jean-Luc BARRER	X		
8. M. Jean-Luc BARRER	X		
9. M. Jean-Luc BARRER	X		
10. M. Jean-Luc BARRER	X		
11. M. Jean-Luc BARRER	X		
12. M. Jean-Luc BARRER	X		
13. M. Jean-Luc BARRER	X		
14. M. Jean-Luc BARRER	X		
15. M. Jean-Luc BARRER	X		

Autres présents non votants :

RENARD, N. (Député Mairie)

Représentant de l'Etat de Grand Lac

RENARD, N. (Député Mairie)

Représentant de C.B.U. Grand Lac

L'acte de vote est valide, le conseil délibère sur l'ordre du jour, les membres du conseil d'administration de Grand Lac, en application de l'article 10 de la loi n° 2015-912 du 26 juillet 2015, se sont réunis à l'ordre du jour, sur l'ordre du conseil d'administration, 1000 boulevard Legris.

Un dossier de travail est joint pour l'ordre du jour, les membres du conseil d'administration pour le dossier de la séance. Un dossier comprenant l'ordre du jour et les projets de délibérations, avec leurs annexes.

La présente délibération peut être l'objet d'un recours gracieux auprès de Grand Lac, ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Saint-Denis, dans un délai de deux mois à compter de sa publication (date d'approbation) ou de sa notification (date d'adoption). La présente délibération de Grand Lac peut être soumise par le vote de l'application "Délibération" sur le site grand-lac.fr.



2026-06-25_DELIB13.PDF

TÉLÉCHARGER | (PDF, 503,0 KO)



GRAND LAC
COMMUNAUTÉ D'AGGL
OMÉRATION

1500 Boulevard Lepic
73100 Aix-les-Bains

Afin de vous proposer des vidéos, des boutons de partage, des contenus remontés des réseaux sociaux et d'élaborer des statistiques de fréquentation, nous sommes susceptibles de déposer des cookies tiers sur votre machine. Cela ne peut se faire qu'en obtenant, au préalable, votre consentement pour chacun de ces cookies.